



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 12 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS,

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, , Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BRIAS

Absent : Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-076 DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE PUBLIQUE DE 79M² 37 RUE DU RONCHERET

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la saisine en date du 19 juin 2025, la commune a sollicité l'avis du pôle d'évaluation domaniale sur les conditions de cession d'une emprise d'une superficie de 79m², suivant plan de division dressé le 13 juin 2025, à extraire du domaine public et située 37, rue du Roncheret afin de régulariser un empiètement par le propriétaire riverain.

Considérant que cette emprise est classée en zone UC au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bernières-sur-Mer, approuvé le 20 septembre 2019 (révision n°1), modifié le 30 mars 2023, désignant une zone urbaine constructible ;

Considérant l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 18 aout 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir :

- **AUTORISE** le déclassement de l'emprise du domaine public de 79m² au droit de la parcelle AH110 appartenant à M. et Mme Letellier ;
- **ACTE** la vente de cette parcelle d'une emprise de 79m² ; au prix de 7900€ (document d'arpentage en cours - section AH, au droit de la parcelle AH 110 appartenant à M. et Mme Eric et Dominique Letellier) ; les différents frais sont à la charge des acquéreurs ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ce bien au profit de Monsieur & Madame Eric et Dominique Letellier.

VOTE : POUR : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

PREFECTURE DU CALVADOS

23 SEP. 2025

COURRIER

Thomas DUPONT-FEDERICI